

Continuer l'activité syndicale quand on devient retraité en 2015

Les raisons qui conduisent les personnels à se syndiquer et à militer pendant la vie professionnelle restent valables lorsqu'ils deviennent retraités. En effet, après la vie professionnelle, il est nécessaire de mener de front la défense des intérêts communs des retraités et des actifs, défense indissociable, dans notre champ professionnel, de la lutte pour une Recherche publique forte, au service de tous.

Les retraités ont intérêt à rester présents dans leur syndicat professionnel.

Ils peuvent ainsi participer aux actions du SNTRS-CGT pour obtenir des mesures pour l'amélioration des retraites dans la Recherche. Ils peuvent par exemple revendiquer la prise en compte d'une partie des années d'études et des périodes de travail à l'étranger, demander d'avoir à nouveau la possibilité de faire valider les années de contractuels pour la pension de fonctionnaire qui a été retirée par la réforme de 2009. Une discussion sur ce dernier sujet entamée avec le ministère en 2013 a été vite arrêtée du fait de la politique d'austérité. Les périodes de travail à l'étranger ont fait l'objet d'une discussion sur la révision des pensions pour les agents ayant travaillé à l'étranger depuis 1980.

Par ailleurs, dans le champ de l'action sociale, les retraités peuvent continuer à s'investir dans les CAES du CNRS et de l'INSERM ou dans les associations jouant un rôle similaire dans les autres organismes de recherche. Rappelons que les CAES et les associations similaires ont été créés par les syndicats de la Recherche et sont toujours gérés par ces syndicats. Les retraités peuvent en rester membres s'ils en font la demande et participer à leurs activités et leurs instances.

Les luttes spécifiques des retraités dépassent les frontières du champ professionnel mais ils ont tout intérêt à maintenir un lien fort actifs/retraités au niveau de leur ancienne profession car c'est dans ce contexte que les luttes syndicales pour la protection sociale tout au long de la vie puisent leur fondement.

Les retraités sont concernés par les actions menées au niveau fédéral et confédéral.

C'est au niveau fédéral/confédéral que les régimes de pensions se négocient avec les instances ministérielles. Les mobilisations pour la défense et l'amélioration des pensions s'organisent à ce niveau. La plupart des retraités se souviennent des grandes luttes menées en 1995, 2003 et 2008 qui ont impliqué « tous ensemble » actifs et retraités.

Les retraités peuvent s'investir pour appuyer les actifs dans leurs luttes, mais ils doivent surtout le faire parce que ces luttes les concernent également.

Ainsi, les salariés actifs et retraités doivent lutter aujourd'hui ensemble contre la politique du gouvernement faite d'austérité et de cadeaux pour le Capital. C'est une nécessité de se rassembler pour espérer faire reculer patronat et gouvernement dont

l'objectif est de réduire à marche forcée la masse des salaires, des pensions ainsi que les dépenses pour la Recherche, l'Education, la Santé, etc.

Les retraités doivent s'organiser à tous les niveaux de la CGT.

Les retraités doivent prendre en mains la défense de leurs intérêts. Pour cela les retraités syndiqués à la CGT doivent avoir, et ont de fait, une organisation spécifique.

La première raison, c'est que ce sont eux qui connaissent le mieux la situation quotidienne des retraités (pouvoir d'achat, transport, santé, ...).

La seconde, c'est que les retraités syndiqués sont les mieux placés pour convaincre les retraités de se mobiliser.

Pour faire avancer la défense de leurs intérêts, les retraités doivent être organisés à tous ces niveaux de la CGT : champ professionnel, champ fédéral et confédéral, et ils le sont.

Au SNTRS-CGT, les retraités peuvent s'organiser localement dans leur section syndicale ou alternativement rejoindre la section nationale des retraités (*C. Deschatrette, email : cdeschat@orange.fr*). Chaque année se tient une Conférence nationale réunissant des représentants des retraités des sections locales et nationale pour débattre de la situation des retraités dans la société et dans la CGT.

Des représentants des retraités du SNTRS participent à l'activité syndicale au niveau fédéral (FERC) qui délègue à son tour ses représentants pour intervenir au niveau confédéral.

Il est important que des retraités soient présents dans les instances dirigeantes du SNTRS (Commission exécutive) et dans les structures fédérales de la CGT pour coordonner leurs activités et leurs référentiels revendicatifs avec ceux des actifs.

